

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Claude Jeanneret*

*Date de dépôt : 19 février 2009*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite** **Nouveau budget pour le CEVA**

Soucieux de la bonne utilisation des deniers publics, de la maîtrise et du contrôle des dépenses prévues par le Conseil d'Etat, dans un contexte qui, de plus, s'annonce des plus difficile, le MCG estime qu'il est indispensable de connaître l'estimation actualisée des coûts de la construction du CEVA avant d'engager de quelconque travaux dont le financement ne serait pas assuré et qui mettrait ainsi le citoyen devant le fait accompli, cela en aggravant la dette de l'Etat.

La malheureuse et catastrophique expérience de la BCG, parfait exemple et démonstration de mauvaises décisions prises dans la précipitation ; cela ne doit pas se reproduire, c'est évident.

La suspension des travaux permettra donc d'analyser sereinement la situation, et cela en totale connaissance de cause.

En effet, depuis la mise à l'enquête publique, base 2000/2001, le budget du CEVA s'élève à. 941'000'000.00 F.

Depuis lors, les coûts ont évolué d'une façon alarmante, tant sur les plans des matières premières que de la main d'œuvre.

De plus les 318 exigences supplémentaires de la Confédération ont également une incidence sur la hausse du budget de la construction du CEVA.

### ***Question :***

***A combien se monte avec exactitude, selon les calculs du Conseil d'Etat et de ses services, l'augmentation du budget de la construction du CEVA actualisé à ce jour ?***